

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1870

11 septembre 2010

SOMMAIRE

Actidis S.A.	89743	Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	89758
Air Liquide Welding Luxembourg S.A. ...	89745	E.V.L. Distribution S.à r.l.	89758
Amas Holding	89739	FRUYTIER GROUP Purchase, sales and	
Architext	89747	services	89715
Arens-Scheer Liberté S.à r.l.	89760	Fuchs Invest	89718
Arens-Scheer S.à r.l.	89760	Fürlehre S.à r.l.	89740
Argulux Sàrl	89749	Garage Castermans S.à r.l.	89758
Avenir S.A.	89749	Goldstar S.à r.l.	89740
B310 Immo S.A.	89753	Good Energies Investments 4 (Luxem-	
Bael S.A. SPF	89745	bourg) S.à r.l.	89752
Bauservice Dreiling s.àrl.	89750	Halesia S.A.	89719
B.E.E. S.A.	89750	HellermannTyton Beta S.à r.l.	89741
BGI Brands S.à r.l.	89751	IDR Holding S.A.	89715
Bob Gloesener S.à r.l.	89754	Immo Foire S.A.	89759
BPT Optima S.A., SICAR	89751	ING (L) Selectis	89714
BWA Lux S.à r.l.	89753	International Business Consultants S.A.	
CapitalatWork Alternative Fund	89750	89715
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.		Jugendstil S.A.	89751
.....	89753	Kommun Garanti Reinsurance S.A.	89747
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.		Les Marres Investissement	89716
.....	89754	Loren S.A.	89739
CDS Limousines Sàrl	89753	Luxplan	89755
ChipPAC Luxembourg S.à r.l.	89755	Melus SPF S.A.	89719
Classic Charter S.A.	89754	New Lead LB Holding S.A.	89760
Corporate and Technological Investments		Parkridge CEE S.à r.l.	89759
Holding S.A.	89756	Partapar S.A.	89714
Crelux S.A.	89716	Sienna S.A.	89714
Cyber Fin S.à r.l.	89755	SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Ingé-	
DeF CO S.A.	89757	nieurs Conseils	89756
Desdan Holding S.A.	89719	Société Internationale d'Investissements	
Ditco Participations S.A.	89740	et de Placements S.A., SICAR	89720
Dynamique Résidentiel S.A.	89757	Sopartag S.A.	89740
Dynamique Résidentiel S.A.	89757	SR Property Investments S.A.	89739
Ellig Capital S.A.	89758	St André de FERRARI S.C.I.	89759
Ellig Capital S.A.	89752	Wandpark S.A.	89738
Emotion Tours A.G.	89758	WorkOnce Mobile Sàrl	89743

Partapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010122316/795/15.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le jeudi 30 septembre 2010 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration de ING (L) Selectis.

Référence de publication: 2010122317/755/20.

Sienna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le lundi 23 août 2010 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 30 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010114442/755/17.

IDR Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.781.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport intermédiaire du Liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge du Liquidateur
4. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010122318/795/15.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES qui se tiendra le 20 septembre 2010 à 9 heures au siège social, Duerfstrooss 17 à 9647 Doncols, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société.
2. Lecture et approbation du rapport du réviseur d'entreprise portant sur l'exercice clos au 31.12.2009.
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2009.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à accorder aux administrateurs et au réviseur d'entreprise pour l'exercice écoulé.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010117230/801163/18.

I.B.C. (Luxembourg), International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

Mesdames/Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 20 septembre 2010 par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante mille euro (EUR 650.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante quatorze mille trois cent soixante huit virgule zéro six euro (EUR 74.368,06,-) divisé en trois cent (300) actions avec une valeur de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euro (EUR 247,89,-) chacune à deux cent cinquante et un mille six cent neuf virgule quarante et un euro (EUR 251.609,41) en plus d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante douze mille sept cent cinquante huit virgule soixante cinq euro (EUR 472.758,65,-).
2. Constater le rapport de l'auditeur externe rédigé en conformité de l'article 26-1 de la Loi en ce qui concerne l'apport en nature d'une créance liquide et exigible envers la Société d'un montant de six cent cinquante mille euros à la Société (EUR 650.000).
3. Emettre 715 actions avec une valeur de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euro (EUR 247,89) chacune, en plus d'une prime d'émission de six cent soixante et un virgule vingt euro (EUR 661,20) par action.
4. Accepter la souscription par un nouvel actionnaire de sept cent quinze (715) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euro (EUR 247,89) chacune et le paiement total de ces

actions ainsi qu'une prime d'émission de six cent soixante et un virgule vingt euro (EUR 661,20) par action en contrepartie de l'apport en nature par le nouvel actionnaire d'une créance liquide et exigible envers la Société d'un montant de six cent cinquante mille euro à la Société (EUR 650.000,-).

5. Augmenter le capital par incorporation de la prime d'émission sans émission d'actions nouvelles mais avec augmentation de la valeur nominale des actions.
6. Modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin d'acter les résolutions à adopter sous les points de l'agenda précédents.
7. Modifier l'article 8 des statuts en supprimant la dernière phrase.
8. Modifier l'article 10 des statuts en supprimant la dernière phrase.
9. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, Mesdames/Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux statuts.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010115480/1321/37.

Les Marres Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *20 septembre 2010* à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118229/795/17.

Crelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 155.305.

STATUTS

L'an deux mille dix. Le trente août.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Madame Elisabete DUARTE FERREIRA GARCIA, femme de ménage, née à Lourenço Marques (Moçambique) le 19 septembre 1967 demeurant à L-4204 Esch/Alzette, 20, rue Large

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CRELUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielle et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TRENTE ET UNE (31) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai en 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Elisabete Duarte Ferreira Garcia, prénommée, TRENTE ET UNE ACTIONS	31
TOTAL: TRENTE ET UNE ACTIONS	31

Ces actions ont été libérées à concurrence de soixante-quatre virgule cinq mille cent soixante-deux pour cent (64,5162%), de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommée administrateur:

Madame Elisabete DUARTE FERREIRA GARCIA, prénommée,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Want Brothers Accounting S.A., (en abrégé W.B.A. S.A.) avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B146193.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4303 Esch/Alzette, 21, rue des Remparts.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Elisabete Duarte Ferreira Garcia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: EAC/2010/10517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121486/105.

(100137775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Fuchs Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV FUCHS INVEST à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la SICAV en FUCHS CALYPSO SELECT
2. Nomination de Monsieur Henri BAEKELAND, Administrateur de la SICAV

L'Assemblée ne délibérera valablement sur le point 1 de l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées.

L'Assemblée délibérera valablement sur le point 2 de l'ordre du jour quelle que soit la proportion du capital présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité simple des voix des Actionnaires exprimées.

Des Procurations sont disponibles auprès du siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118231/7/19.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2010 à 13:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118230/795/15.

Halesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010118787/1023/16.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2010 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010115477/696/17.

Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

«SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l.», en abrégé «SIIF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

here represented by Mr Paul FLORENTIN, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on August 17th, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme par qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" ("Sicar") with multiple compartments under the name of "Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR" (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the Société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

However, the Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of the shareholders subject to the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article one of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose. Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as may be amended from time to time (the "2004 Law").

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors (the "Board" or the "Directors").

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the various Sub-Funds of the Company pursuant to Article 20 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e., one million euro (€1,000,000.-). The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorized as a Sicar under Luxembourg law.

For consolidation purposes, the base currency of the Company is the Euro (EUR).

The initial capital of the Company was thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) fully paid up shares of no par value.

The share capital of the Company will be equal, at any time, to its net assets.

Art. 6. Sub-Funds. The Board of Directors of the Company may, at any time, establish several portfolios of assets, each constituting a sub-fund (hereinafter referred to as a "Sub-Fund"), a "compartment" within the meaning of Article 3 of the Luxembourg Law dated 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as may be amended from time to time.

The Board of Directors shall attribute specific investment objectives and policies and denomination to each Sub-Fund.

Art. 7. Issue and Transfer of shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (the "Eligible Investors").

The Directors may decide to issue Shares in registered form only. If a registered shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, customary costs may be charged to him.

No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer or redemption of Shares. Share certificates shall be signed by two Directors or by a Director and an official duly authorized by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may either be manual or printed or by facsimile. The signature of the authorized official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

After the initial offering period, Shares may be issued at any time at the discretion of the Board and shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, being the Net Asset Value per Share, as set forth in Article 20 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of his shareholding.

All issued registered Shares shall be inscribed in the Register, which shall be kept by the Company or by one person designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or domicile and the number of Shares held by him (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only). Every transfer of a registered Share shall be entered in the Register upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Directors.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders, in respect of registered Shares, at their addresses in the register of shareholders (the "Register") or to such other address given to the Directors in writing.

Shares can only be transferred to investors fulfilling the eligibility requirements of well-informed investors as set-out in article 2 of 2004 Law, but shall otherwise be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company. A transfer of Shares will entail the transfer of the obligations attached thereto.

Transfer of registered Shares shall be effected by delivering the Certificate or Certificates, if any, to the Company along with such other instruments of transfer satisfactory to the Company or by a written declaration of transfer entered in the Register, dated and signed by the transferor and by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of registered Shares may be issued, if the Board so decides, up to three decimal places. Fractions of Shares will not entitle to vote but shall, to the extent the Company shall so determine, entitle to a corresponding fraction of a dividend or liquidation proceeds.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company is a closed-end Sicar. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company may redeem Shares of any Sub-Fund whenever the Board considers this to be in the best interests of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. In particular, shares may, at the option of the board of directors, be redeemed on a pro rata basis as between existing shareholders of the concerned Sub-Fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution.

The Company may offer to redeem up to a specified maximum number of Shares of each Sub-Fund to the extent that shareholders voluntarily tender shares for redemption. In any such case the Shares tendered for redemption by Shareholders will be redeemed by the Company to the maximum extent possible without exceeding the number of Shares the Company has offered to redeem and any reductions in Shares redeemed below the total number of Shares tendered will be pro rata to the number of Shares tendered by Shareholders. The redemption price shall be the net asset value per Share determined in accordance with the provisions of Article 20 as at the Valuation Day specified by the Board in its discretion, less an amount equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the Board which shall normally not exceed fourteen business days from the relevant Valuation Day, provided that the Company has received the share certificates (if any) or such other evidence of title or ownership satisfactory to it Payment of redemption monies is normally made in euro, or in such other currency as the Board may determine.

Payment of redemptions proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible or impracticable to realise an Investment or to repatriate any sale proceeds or to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

All redeemed Shares shall be cancelled.

The Company may redeem all outstanding Shares of any Sub-Fund at any time in the following circumstances:

(i) if any law is passed which renders it illegal, or in the reasonable opinion of the Directors, impracticable or inadvisable to continue the Company or the Sub-Fund; or

(ii) if in the reasonable opinion of the Directors, there is any material adverse change in the tax treatment of the Company or the Sub-Fund; or

(iii) if in the opinion of the Directors there is a change in the markets in which the Sub-Fund or the Company invests which causes the Directors to believe after consultation with the Investment Manager that there is no longer any reasonable profit potential for the shareholder.

The Company may redeem all outstanding Shares on the Termination Date. Subject to shareholders prior approval, the Company may make distributions in specie to Shareholders provided that an independent valuation of assets to be so distributed is obtained from the auditors of the Company.

In the above cases the Company will be liquidated in accordance with article 24 hereof.

Art. 9. Loss or Destruction of share certificates. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its choice, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 10. Limitation to the ownership of shares. Where the Directors become aware that a Shareholder is a US Person or is holding Shares for the account of a US Person or that Shares are being held in circumstances which in the Director's opinion, could require the Shares to be registered under the United States Securities Act of 1933 (the "1933 Act") or cause the Company (or any of its agents) to lose the benefit of any exemption available under the 1933 Act in reliance on which the Shares have been offered or sold, or that a Shareholder is holding Shares in breach of any applicable regulation or law or requirement or may, in the opinion of the Directors, prejudice the tax status or residence of the Company or cause the Company to suffer any pecuniary disadvantage, the Directors may give notice to such person to transfer his Shares to a person designated by the Directors and provide evidence of the transfer to the Directors or to make a request that the Company redeem the Shares within thirty days of the service of notice. If such transfer or redemption is not effected within thirty days of service of notice, the Shares concerned may be compulsorily redeemed. The redemption price shall be a price equal to the Net Asset Value thereof on the relevant Valuation Day less an amount equal to any duties and charges which would be incurred upon the disposal of the Investments in order to fund such a redemption. Until such transfer or redemption is effected the holder of such Shares shall not be entitled to any rights or privileges attaching to such Shares.

The above described procedure and the compulsory redemption applies also to Shareholders that do not comply with the eligibility requirements applicable to a Sicar, as set-out in article 2 of the 2004 Law.

A compulsory redemption shall be carried out in the following manner:

1. The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a pre-paid envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of registered Shares, his name shall be removed from the register of Shareholders.

2. The purchase price at which each Share is to be purchased ("the purchase price") shall be that payable for redemption under Article 7 hereof.

3. Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares in euro or in such other currency as the Board may determine and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon the final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates (if any) specified in such notice. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following surrender of share certificates, if any, or other provision of evidence of title or ownership satisfactory to

the Company as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

4. The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of the Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "US Person" means any citizen or resident of the United States, any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States, or any person falling within the definition of the term "US Person" under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933, as amended from time to time.

US Person as used herein does not include any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company whilst such subscriber holds such Shares or any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Art. 11. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 10 a.m. on the 25th of June each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Functioning of shareholders' meetings. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, or telefax message.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority vote of those present and voting. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 13. Notice to the general shareholders' meetings. Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent by registered mail at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register.

Art. 14. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three (3) members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 15. Meetings and Deliberations of the board of directors. The Board may choose from among its members a chairman, and one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and at the Board. Failing a chairman or in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, or telefax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, or telefax message.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board, which may be by way of a conference telephone call. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting or participating therein by telephone. The chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors, which may be by way of a telefax confirmed in writing.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including an administrative manager, a secretary, and an assistant administrative manager, or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit.

The board has wide powers to conduct business and affairs of the SICAR within the scope for which it was established, save for any powers expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of the shareholders.

Art. 16. Minutes. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the person who presided such meeting or by the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 17. Powers of the board of directors. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for investments, subject to such investment restrictions as may be imposed by law or by regulation or as may be determined by the Board.

Art. 18. Conflict of Interest. A Director may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is interested, provided that he has disclosed to the Directors the nature and extent of any material interest of his therein at the earliest opportunity. Unless the Directors determine otherwise, a Director may vote in respect of any contract or arrangement or any proposal whatsoever in which he has disclosed a material interest. Specifically, a Director may vote in respect of any proposal concerning an offer of shares of or by the Company for subscription, purchase or exchange in which he is or is to be interested as a participant in the underwriting or sub-underwriting arrangement.

A Director may also vote in respect of any proposal concerning any other company or firm in which he has declared an interest, direct or indirect, and whether as an officer, shareholder, partner, employee, agent or otherwise howsoever.

In the event that any director or officer of the Company may have any interest opposite to the Company in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "interest opposite to the Company", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Société Générale Bank & Trust such company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

Art. 19. Engagement of the Company vis-à-vis third persons. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 20. Auditor. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by Article 27 of the 2004 Law.

Art. 21. Net Asset Value. The Net Asset Value per Share in each Sub-fund shall be expressed in euro and shall be determined as of any Valuation Day as defined in the Prospectus by dividing the Net Assets of the Sub-Fund, being the value of the assets less the liabilities, on any such Valuation Day, by the number of Shares then outstanding in the Sub-Fund, in accordance with the Valuation Rules set forth below.

The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund may be rounded up or down to one thousand as the Directors shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Sub-Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the Net Asset Value per Share of each Sub-Fund shall be made in the following manner:

1. The assets of the Company shall include:

1. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
3. all bonds, time notes, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
4. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
5. all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
6. the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
7. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.
8. all instruments to enable the Company to hedge its currency risk.

The value of such assets shall be determined by the Board as follows:

(i) All Investments quoted, listed, traded or dealt in on any market shall be valued by reference to the latest available quoted trade price (or, in the absence of any trades, at the latest available bid price) prevailing as at the close of business on such market on the Valuation Day as of which such calculation is to be made or prevailing at such other time as the Directors may determine, provided that:

(a) if the Investment is normally listed, quoted or dealt in on more than one market, the relevant market shall be the market which the Directors determine provides the fair value for the Investment;

(b) if no closing price is available or if the last closing price is unrepresentative in the opinion of the Directors the Investment shall be valued at such value as shall be certified by a competent person, firm or corporation which, in the opinion of the Directors, provides a satisfactory market in any part of the world in such Investments or by a stockbroker or other professional person approved for the purpose by the Custodian or such value as the Directors, in consultation with the Investment Manager, with the approval of the Custodian, considers in the circumstances to be fair;

(c) for the purposes of ascertaining market dealing prices the Directors shall be entitled to use and to rely upon recognised systems of valuation dissemination approved by the Directors.

(ii) Notwithstanding the provisions of paragraph (i) above, all calculations based on the value of Investments traded or dealt in on any over-the-counter market (OTC Market) which is the principal OTC Market therefor shall be made by reference to the latest available bid price quoted thereon provided always that if the Directors in their discretion consider that the prices prevailing on an OTC Market other than the principal OTC Market for any such Investment provide in all circumstances fairer criteria of value in relation to any such Investment, they may adopt such prices;

(iii) Any investment which is not normally listed, quoted, dealt in or traded on a market shall be valued in accordance with guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association. This will ordinarily result in unquoted investments being initially valued at cost. A revaluation of unquoted investments above or below costs will be made by the Directors, on the advice of the Investment Manager when, in the opinion of the Investment Manager, it is justified by a significant event or change of circumstances which affects the valuation of the investment. In these cases, revaluation will be based upon the financial statements of the entity in which the Company has invested (balance sheet and statement of earnings for the most recent calendar year for which such statements are available prepared in accordance with International Accounting Standards), its performance in the calendar quarter, developments within such entity's business and other factors which the Company's Investment Manager exercising prudence and good faith deems to be pertinent. In addition the Investment Manager will consider yields or prices of comparable securities where available as well as estimated market impact of sale of significant holdings. The Directors may also use the last available price issued by such investment or on audited or non audited balance sheets published on periodical basis.

(iv) Cash deposits and similar Investments will be valued at their face value with interest accrued to the close of business in the jurisdiction in which the deposit account and/or Investments are held on the Valuation Day as of which such calculation is to be made, unless the Directors in their sole discretion consider it appropriate to make any adjustment to reflect the fair value thereof;

(v) Derivative instruments other than derivative instruments valued in accordance with paragraphs (i) and (ii) above shall be valued at such price as the Directors in good faith, and in consultation with the Investment Manager, consider represents the fair value of the derivative instrument; Forward currency contracts shall be valued by reference to their

redemption price taking into account any gains or losses incurred in respect of such contracts; derivatives in view of hedging funds

(vi) Investments in Collective Investment Schemes shall be valued on the basis of the redemption price or market price of such units or shares on the Valuation Day as of which the valuation is made;

(vii) Notwithstanding the provisions of paragraphs (i) and (ii) above hereof, in determining the value of any Investment the Directors may, with the approval of the Custodian, permit a method of valuation other than that contained in paragraphs (i) and (ii) above to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of an Investment;

(viii) If any Investment is realised or contracted to be realised at a known value, the net proceeds of such realisation shall be taken into account in lieu of any other method of determining the value of the Investment concerned, and if any Investment is acquired or contracted to be acquired at a known value for a consideration payable out of the assets of the Company, such Investment shall be included among the assets of the Company and valued in accordance with the foregoing provisions in lieu of the cost of acquisition.

In calculating the Net Asset Value, all liabilities of the Company including fees due and such contingency provisions and allowances as the Directors consider appropriate in respect of the costs and expenses payable by the Company, will be deducted. There will, however, be included in the valuation any interest, dividend or debts accrued, received or receivable as at the relevant Valuation Day.

The value of all assets and liabilities not expressed in EUROS will be converted into EUROS at the spot rate of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board in its discretion may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company on a consistent basis.

All Valuation Rules and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law and International Accounting Standards.

The reasonableness of the determination by the Company of the fair value of the Investments will be subject to annual examination by the Auditor as part of the annual audit of the Company's financial statements and upon which they will express their independent opinion.

In the absence of negligence, wilful default, fraud or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value or by the Auditor in examining the reasonableness of any such valuation, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

II. The liabilities of the Company shall include:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and investment management fees, including performance fees, and corporate agent's fees);
4. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
6. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and International Accounting Standards. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise, without limitation formation expenses, fees payable to its Investment Manager including performance related fees, fees and expenses payable to its accountants, the custodian and its correspondents, domiciliary, corporate registrar and transfer agents, any placing or structuring agent and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors and their reasonable out-of-pocket expenses, (including insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings), fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodic reports and registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders, expenses incurred in determining the Net Asset Value, the cost of convening and holding Shareholders' and Directors' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices (if any), interest, bank charges, currency conversion costs, brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

As between the shareholders, each Sub-Fund shall be treated as a separate legal entity.

With regard to third parties, the Company shall constitute a single legal entity, however, by derogation from Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of a particular Sub-Fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Sub-Fund. The assets, commitments, charges and expenses which cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds proportionally to their respective net assets and pro rata temporis, if appropriate due to the amounts considered.

III. For the purpose of this article:

1. Shares of the Company to be redeemed under Articles 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2. Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made, and from such time and until received by the Company the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Company;

3. All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of Net Asset Value of Shares; and

4. Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset, shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 22. Suspension of the Net Asset Value. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of the Shares of any Sub-Fund, and may suspend the issue and redemption (if any) of the Shares during:

(i) any period when any emergency exists as a result of which disposal by the Company of Investments which constitute a substantial portion of the Investments of the Company is not practically feasible;

(ii) any period when for any reason it is not possible to transfer monies involved in the acquisition or disposition or realisation of Investments;

(iii) any period when for any reason the prices of any Investments cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained;

(iv) any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market is closed which is the main market or stock exchange for a significant part of the Investments, or in which trading thereon is restricted or suspended;

(v) any period when proceeds of any sale of the Shares cannot be transmitted to or from the Company's account;

(vi) in case of a decision to liquidate the Company or a Sub-Fund, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for that purpose.

The Directors shall suspend the issue and redemption (if any) of Shares of any Sub-Fund forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation.

Investors who have made an application for subscription shall be notified of any such suspension within fourteen days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension.

Art. 23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January in each year and shall terminate on the last day of December in the same year. The accounts of the Company shall be expressed in euro. A copy of the annual accounts, including the audited balance sheet and profit and loss account and the Directors' report will be sent to registered shareholders are issued, further published not less than 15 days prior to each annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Distribution policy. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board, determine how the annual profits shall be disposed of. Dividends, if any, will be declared on the number of Shares outstanding at the dividend record date, as that date is determined by the Board in the case of an interim dividend or by the general meeting of shareholders of the Company in the case of the final dividend, and will be paid to the holders of such Shares within two months of such declaration.

The Board may declare and pay an interim dividend in accordance with all applicable laws. The Shareholders may authorize the Board to declare distributions.

The net assets of the Company may be distributed, subject to the minimum capital of the Company as defined under Article 5 hereof being maintained.

Art. 25. Dissolution and Liquidation of the Company. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities and shall be approved the financial

authority, named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation, pursuant to the 2004 Law. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares in proportion of their holding of Shares. The liquidator may at the request of any shareholder make distributions in specie provided that an independent valuation of the assets to be so distributed is obtained.

Whenever the capital falls below the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 15 June 2004, as may be amended from time to time, the board of directors has to submit the question of the dissolution of the Company to the shareholders in a general meeting which shall deliberate without that a quorum shall be required and which shall decide on simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

Art. 26. Amendment of the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the law on commercial companies of 10 August 1915 (the "1915 Law") unless otherwise provided by these Articles.

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies and the 2004 Law.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
«SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l.», en abrégé «SIIF S.à r.l.», prénommée	3.100

Upon incorporation, the Shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2011.

The first general annual meeting of shareholders shall be held on 30 January 2012.

The first annual report of the Company will be dated December 31st, 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Second resolution

The number of directors of the Company is set at five (5), and the following persons are appointed as directors for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to resolve upon the approval of the accounts as of December 2015:

- Mr. Pierre DAGALLIER, residing at 48 avenue Auguste Dutreux, 78170 La Celle Saint Cloud, France, Executive Director of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg)

- Mrs. Catherine MOURATOGLU, residing at 64 Boulevard d'Inkermann, 92 200 Neuilly sur Seine, France, Chairman of the Board of Directors of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg)

- Mr. Paris MOURATOGLU, residing at 64 Boulevard d'Inkermann, 92 200 Neuilly sur Seine, France, Director of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg)

- Mr. Alain ROBILLARD, residing at 30, rue Ernest Beres, L1232 Luxembourg, Investment Analyst, Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg)

- Mr. Frédéric BENQUÉ, residing at 61, avenue de Rome, 75008 Paris, France, Associate Manager, Rothschild & Cie.

Mr. Pierre DAGALLIER, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be "Audit & Compliance S.à r.l.", Réviseurs d'Entreprises, 65 rue des Romains, L8041 Strassen, Luxembourg. The term of office of the auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of December 31st, 2011.

The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l.», en abrégé «SIIF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée conformément et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représentée ici par Monsieur Paul FLORENTIN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 août 2010.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (S.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées, une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de «Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR» (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Cependant, la société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires sujette aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet. Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Conseil d'administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets des différents compartiments de la Société conformément à l'article 20 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société doit, conformément à la loi, être d'un million d'euros (EUR 1,000,000.-). Le capital minimum peut être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise.

A fin de consolidation, la devise de base de la société est l'Euro (EUR).

La Société est constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trois mille cent (3,100) Actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social de la Société sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société.

Art. 6. Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, créer des catégories de portefeuilles de titres différents correspondant chacun à un «compartiment» au sens de l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration attribuera à chaque compartiment une dénomination particulière, un objectif et une politique d'investissement spécifique.

Art. 7. Emission et Transfert des Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des actions sous forme nominative uniquement. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Aucun coût ne sera facturé pour l'émission d'un certificat en cas de modification d'actionariat consécutive à un transfert ou rachat d'action. Tous les certificats d'actions doivent être signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un tiers dûment autorisé par le conseil d'administration. Lesdites signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Après la période de souscription initiale, le Conseil d'Administration peut à tout moment émettre de nouvelles actions dont prix de souscription par action sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment et de chaque classe d'actions, déterminée conformément à l'article 20 des présents Statuts au Jour d'Evaluation. Le souscripteur recevra dans les meilleurs délais un certificat de détention des actions.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personne(s) désignée(s) à cet effet par la Société, et ledit registre mentionnera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Tout transfert d'action d'un actionnaire doit être retranscrit dans le registre sur acceptation du conseil d'administration et paiement de frais applicables.

Le paiement de tout dividende aux porteurs d'actions nominatives sera effectué à l'adresse de ces actionnaires telle qu'elle figure au registre des actionnaires.

Les actions ne peuvent être transférées qu'à des investisseurs avertis remplissant les conditions d'éligibilité définie au sens de l'article 2 de la loi de 2004 mais sont libres de toute autre restriction de cessibilité. Un transfert d'action emportera transfert de toutes les obligations attachées aux dites actions.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives; pareille inscription sera signée par un plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autre(s) personne(s) dûment désignées à cette fin par le conseil d'administration de la Société.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par la Société en temps opportun.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions, jusqu'à trois (3) décimales maximum. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donne droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables au Compartiment concerné ou à la classe d'actions concernée.

Art. 8. Rachat des Actions. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

La Société peut procéder au rachat d'Actions de n'importe quel compartiment lorsque le conseil d'administration considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société, sous les termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts. En particulier, les actions peuvent, à la discrétion du Conseil d'Administration, être rachetées au prorata des actionnaires du compartiment afin de distribuer aux actionnaires le produit résultant de l'investissement des titres de la société, excepté tout autre distribution.

La société peut proposer de racheter jusqu'à un maximum d'actions déterminé de chaque compartiment dans la mesure des actions volontairement présentées au rachat par les actionnaires. Dans ce cas, les actions présentées au rachat seront rachetées par la société dans la plus grande mesure possible sans excéder le nombre d'actions que la société a offert de

racheter et toutes toute réduction d'actions rachetées réduit le nombre total d'actions présentées au prorata du nombre d'actions présentées par les actionnaires. Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément à l'article 20 des présents Statuts, au jour d'évaluation spécifié par le conseil à sa discrétion, diminué de toutes les charges et commissions de rachat résultant de la disposition des investissements de la société à la date de rachat.

Le prix de rachat par action devra être payé dans une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne saurait en aucun cas excéder 14 jours (14) jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné sous réserve que les certificats d'actions, s'ils existent, et les documents attestant du transfert aient été reçus par la Société. Le paiement du prix de rachat est normalement effectué en euro ou en tout autre devise tel que déterminé par le conseil d'administration.

Le paiement des ordres de rachat peut être retardé si une quelconque provision statutaire telle que restriction exchange transfrontalier tout autre circonstance hors de contrôle de la société rendant impossible ou impraticable la réalisation d'un investissement ou de rapatrier le produit de ventes ou de transférer le produit de rachats vers le pays ou est requise la demande de rachat.

Les actions rachetées par la Société seront annulées dans les livres de la Société.

La société peut racheter toutes les actions en circulation à tout moment dans les circonstances suivantes:

(i) si entre en vigueur une loi rendant illégal, ou dans l'opinion du conseil d'administration, rend impraticable ou déconseillé la poursuite de l'activité de la société,

(ii) si de l'avis raisonnable du conseil d'administration, il y a changement matériel négatif dans le traitement fiscal de la société ou de l'un de ses compartiments,

(iii) si de l'avis du conseil d'administration, un changement sur les marchés dans lesquels un compartiment ou la société investit ne permet potentiellement plus d'offrir des profits raisonnables aux actionnaires.

La société peut racheter toutes les actions en circulation à la date de liquidation. La société peut, avec l'accord des actionnaires, procéder à des distributions en nature aux actionnaires sous réserve qu'une valorisation des titres distribués soit réalisée de manière indépendante par l'auditeur de la société.

En pareille circonstance, la société sera liquidée conformément à l'article 24 des présents statuts.

Art. 9. Perte ou Destruction des certificats. Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Art. 10. Restrictions à la propriété des actions. Lorsqu'il est porté à la connaissance des Administrateurs qu'un actionnaire est un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou qu'il détient des actions pour le compte d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou que les actions sont détenues dans des circonstances, qui selon l'avis des Administrateurs nécessiterait que les actions de la Société soient enregistrées sous le "United States Securities Act de 1933" ("l'Acte de 1933") ou occasionne la perte par la Société (ou par ses agents) du bénéfice de l'exemption prévue selon l'Acte de 1933 sur base de laquelle les actions ont été offertes ou vendues, ou qu'un actionnaire détient des actions en violation de toute loi applicable ou exigence ou, de l'avis des Administrateurs, portent préjudice au statut fiscal ou au siège de la Société ou causent à la Société tout désavantage pécuniaire, les Administrateurs peuvent notifier à l'actionnaire (détenteur de l'action) de transférer ses actions à une personne qu'ils désignent et de leur fournir la preuve de ce transfert ou de faire requête à la Société de racheter les actions endéans les trente jours de la notification. Si le transfert ou le rachat exigé n'a pas eu lieu dans les 30 jours après la notification, les actions concernées peuvent être rachetées de force. Le prix de rachat sera le prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Evaluation approprié diminué du montant égal aux frais qui seraient encourus suite à la remise des Investissements afin de financer un tel rachat. Jusqu'à ce qu'un tel transfert ou rachat soit effectué, le détenteur de telles actions ne pourra faire valoir aucun droit ou privilège attachés à ces actions.

La procédure décrite ci-dessus et le rachat obligatoire s'applique également aux actionnaires qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité pour investir dans une Sicar, telles que décrites à l'article 2 de la Loi de 2004.

Le rachat forcé sera effectué en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (l' "avis de rachat") à l'actionnaires possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actions nominatives;

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (le "prix de rachat") sera basé sur ce qui est prévu à l'Art. 7 des statuts.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en euros ou telle autre devise que le Conseil peut déterminer et sera déposé pour paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats, s'il y en a, indiqués dans l'avis de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise des certificats, s'il y en a, ou autre preuve de propriété jugée probante par la Société. Au cas où le prix de rachat n'a pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Les Administrateurs auront tous les pouvoirs pour prendre de temps à autre les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis", tel qu'utilisé dans les présents statuts, signifie un citoyen ou une personne des Etats-Unis, toute société, partnership ou autre entité créé ou organisé sous les lois des Etats-Unis ou toute personne tombant dans la définition de l'expression "US Person" sous la "Regulation S" promulguée sous le "United States Securities Act de 1933", tel que modifié de temps à autre.

Le terme ressortissant des Etats-Unis tel qu'utilisé dans les présents statuts ne comprend pas tout souscripteur d'actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions ou tout marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission de ces actions par la Société.

Art. 11. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation à 10.00 heures le 25 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, de l'avis du conseil d'administration des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et date spécifiés dans les avis de convocations respectifs.

Art. 12. Fonctionnement des Assemblées Générales. Les quorum et délais de convocation requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des Actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action, quels que soient la classe et le compartiment auxquels elle appartient, donne droit à une voix, sujette aux restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part en personne aux Assemblées des Actionnaires ou s'y faire représenter en désignant par écrit, par fax, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. Convocation aux Assemblées Générales des Actionnaires. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration au moyen d'un avis énonçant l'ordre du jour, l'heure et le l'endroit, envoyé au moins huit jours avant la date prévue pour l'Assemblée aux actionnaires à leur adresse inscrite au registre des actionnaires.

Art. 14. Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront rééligibles. Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, les fonctions attachées au poste devenu vacant.

Art. 15. Réunions et Délibérations du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-président(s). Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées d'Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera chaque Assemblée d'Actionnaires et chaque Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre Administrateur, à la majorité, pour présider à de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre administrateur comme mandataire, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou autres moyens de communication.

Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, sauf si spécifiquement autorisé par une décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent des Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à de telles réunions. La voix du Président n'est pas prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration engageront la Société de la même manière que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Le Conseil nommera, de temps à autre, les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur administratif, un secrétaire, et un directeur administratif adjoint ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les directeurs et fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société.

A moins que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoirs, de décision et de pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il désignera.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour déterminer la gestion et les affaires de la SICAR dans le cadre pour lequel elle a été constituée nonobstant les pouvoirs expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président ou, en son absence, par le Président ad intérim qui préside la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seraient produits en justice ou autrement devront être signés par le Président, ou par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la politique d'investissement sous réserve des limites d'investissement imposées par la loi ou par la réglementation en vigueur.

Art. 18. Conflit d'Intérêt. Un Administrateur peut être partie ou peut avoir un intérêt dans toute transaction ou arrangement avec la Société ou dans lequel la Société a un intérêt, pourvu qu'il informe les Administrateurs de la nature et de l'étendue de l'intérêt substantiel dans les meilleurs délais. Sauf dans les cas où les Administrateurs en décident autrement, l'Administrateur en question pourra voter en ce qui concerne tout contrat, arrangement ou toute proposition de quelle nature que ce soit pour lequel ou pour laquelle il aura informé les Administrateurs de l'intérêt opposé. En particulier, un Administrateur pourra voter en ce qui concerne toute proposition d'offre d'actions de ou par la Société à la souscription, à l'achat ou en échange à laquelle il est ou sera intéressé en tant que participant à une syndication ou sous-syndication.

Un Administrateur pourra également voter en ce qui concerne toute proposition relative à toute autre Société ou firme dans laquelle il a déclaré avoir un intérêt direct ou indirect et ce, en sa qualité de directeur ou de fondé de pouvoir, d'actionnaire, d'associé, d'employé d'agent ou en toute autre qualité.

Dans le cas où un administrateur ou employé de la société pourrait avoir un intérêt opposé à celui de la société dans une transaction de la société, cet administrateur ou employé doit faire connaître cet intérêt personnel au conseil d'administration et ne doit pas interférer ou voter sur cette transaction et cette transaction ainsi que cet intérêt de l'administrateur ou de l'employé doit être signalé lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

L'expression «intérêt opposé à la société», tel qu'utilisé au paragraphe précédent, ne doit pas inclure toute relation avec ou intérêt de toute nature, position ou transaction impliquant Société Générale Bank & Trust, ou une société ou entité telle que déterminé à la discrétion du Conseil d'administration.

Art. 19. Engagement de la société vis-à-vis des tiers. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature isolée ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

Art. 20. Auditeur. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par l'article 27 de la Loi de 2004.

Art. 21. Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise de référence de chacun des compartiments, et pour chaque classe d'actions pour tous les compartiments, est déterminée en divisant la valeur des actifs totaux de chaque compartiment alloués à cette classe d'actions moins la valeur des engagements attribuables à ce compartiment alloués à cette classe d'actions par le nombre total d'actions de cette classe, en circulation à chaque Jour d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, tel que le Conseil le déterminera. Si depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les obligations, titres, parts, actions, débetures, actions obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société (sauf que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
- 8) tous les instruments permettant à la société de couvrir son risque de change

La valeur de ces avoirs sera déterminée par le Conseil de la manière suivante:

(i) Tout Investissement coté, négocié ou traité sur tout marché sera évalué par référence au dernier prix marchand coté (ou en l'absence de transactions, au dernier prix offert publié) après la fermeture des bureaux sur ce marché au Jour d'Evaluation durant lequel ce calcul est fait ou prévalant un tout autre moment qui peut être décidé par les Administrateurs, pourvu que:

(a) si l'Investissement est normalement coté, négocié ou traité sur plus d'un marché, le marché de référence sera celui qui, de l'avis des Administrateurs, présente le critère de valeur le plus juste de l'investissement;

(b) si un prix de clôture n'est pas disponible ou si le dernier prix de clôture n'est, de l'avis des Administrateurs, pas représentatif de la juste valeur de l'Investissement, cet Investissement sera déterminé à la valeur confirmée par une personne, firme ou Société qualifiée, fournissant, de l'avis des Administrateurs, un marché satisfaisant pour des investissements dans un endroit du monde ou par un courtier ou autre professionnel ayant été approuvé à cet effet par le dépositaire ou à la valeur que les Administrateurs, en consultation avec le Gestionnaire en Investissement et moyennant approbation du dépositaire, considèrent refléter la juste valeur de l'investissement dans les circonstances données;

(c) dans le but de déterminer les prix de transaction de marché, les Administrateurs ont le droit d'utiliser et de ce référer tout système reconnu de dissémination de valeur approuvée par les Administrateurs.

(ii) Nonobstant les dispositions du paragraphe (i) ci-dessus, tous les calculs basés sur la valeur des investissements négociés ou échangés hors bourse (marché hors bourse) qui est le marché hors bourse de référence seront faits par référence au dernier prix offert coté pourvu que, si les Administrateurs considèrent, discrétionnairement, que les prix disponibles pour tout investissement sur un marché hors bourse autre que le marché hors bourse de référence présentent en toutes circonstances un critère de valeur plus juste de cet Investissement, ils puissent adopter ces prix.

(iii) Tout investissement qui n'est normalement pas coté ou négocié sur un marché sera déterminé suivant les directives émises périodiquement par la European Venture Capital Association. Ceci aura normalement pour conséquence que de tels investissements seront évalués à leur coût initial. Une réévaluation des investissements non cotés au-dessus ou en-dessous du coût sera effectué par le Conseil sur avis du Gestionnaire en Investissement lorsque de l'avis du Gestionnaire en Investissement ceci est justifié à la suite d'un événement important ou de changements de circonstances qui pourraient affecter la valeur de ces investissements. Dans ces cas, la réévaluation sera basée sur les états financiers de l'entité faisant l'objet de l'investissement par la Société (le bilan et la déclaration sur le revenu pour l'année civile la plus récente pour laquelle ces déclarations, préparées conformément aux standards comptables internationaux, sont disponibles), ses performances trimestrielles, les développements de facteurs commerciaux et autres que le Gestionnaire en Investissement agissant avec prudence et bonne foi, juge pertinents. De plus, le Gestionnaire en Investissement prendra en considération les rendements ou prix d'actions comparables et disponibles ainsi que l'impact estimé sur le marché de la vente de participations importantes.

(iv) Les dépôts en espèces et les investissements de même nature seront déterminés à leur valeur nominale avec des intérêts courants jusqu'après la fermeture des bureaux dans la juridiction dans laquelle le compte de dépôt et/ou les investissements sont détenus au Jour d'Evaluation pendant lequel un tel calcul est fait, sauf si les Administrateurs considèrent, à leur seule et entière discrétion, qu'il convient d'effectuer des ajustements afin de refléter la juste valeur de ces investissements;

(v) les instruments dérivés autres que les instruments dérivés déterminés suivants les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, seront déterminés au prix que les Administrateurs considèrent, en agissant de bonne foi et en consultation avec le Gestionnaire en Investissement, représenter la valeur de réalisation la plus probable de l'instrument dérivé;

(vi) les investissements dans des organismes d'investissement collectif seront déterminés sur la base du prix de rachat ou du prix de marché de telle part ou action au Jour d'Evaluation au cours duquel cette évaluation est faite;

(vii) nonobstant les dispositions des paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, les Administrateurs pourront permettre lors de la détermination de la valeur de tout investissement en accord avec le dépositaire l'utilisation d'une méthode d'évaluation autre que celle décrite aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, s'ils considèrent qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un investissement;

(viii) si tout investissement est réalisé ou négocié en vue d'être réalisé à une valeur connue, les produits nets de cette réalisation seront pris en considération à la place de toute autre méthode de détermination de la valeur de l'investissement concerné et si tout investissement est acquis ou négocié en vue d'être acquis à une valeur connue pour une contrepartie payable au moyen des avoirs de la Société, un tel investissement sera compris dans les avoirs de la Société et déterminé suivant les dispositions qui précèdent au lieu d'être déterminé sur base du coût d'acquisition.

En calculant la Valeur Nette d'Inventaire, toutes les obligations de la Société en ce compris les frais dus et toutes autres provisions que les Administrateurs considèrent appropriées en relation avec les frais et dépenses payables par la Société seront déduits. Seront cependant compris dans le calcul, tout intérêt, dividende ou dettes reçues ou à recevoir au Jour d'Evaluation concerné.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés en EUROS, sera convertie en EUROS au taux de change au comptant prévalant à Luxembourg au Jour d'Evaluation. Au cas où ce cours n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le Conseil.

Le Conseil, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir détenu par la Société.

Les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et établies conformément à la loi luxembourgeoise et aux standards comptables internationaux.

Le bien-fondé de la détermination, par la Société, de la juste valeur des investissements de la Société fera l'objet d'un contrôle annuel du réviseur d'entreprises agréé de la Société; ce contrôle fait partie de l'audit annuel des états financiers de la Société, sur lesquels le réviseur d'entreprise agréé exprimera son avis indépendant.

En l'absence d'une négligence, d'un dol, d'une fraude ou d'une erreur grave, toute décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil ou toute banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil en vue de calculer la Valeur Nette d'Inventaire ou pour le réviseur d'entreprises agréé de la Société lors du contrôle du bien-fondé de cette évaluation, sera définitive et engage la Société et les actionnaires présents, anciens et futurs.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ses emprunts);

3) toutes les dépenses accumulées ou à payer (y compris des frais administratifs, des commissions de Conseil et de gestion, des commissions de performance, des commissions d'administration);

4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque genre et nature que ce soit conformément aux lois luxembourgeoises et aux normes comptables Internationales. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront, sans limitation, les frais de constitution, les commissions payables au Gestionnaire en Investissement, les frais et commissions payables aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, enregistreur et de transfert, à tous agents placeurs ou structureurs et aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des Administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci (en ce compris, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration), les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, les frais liés à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les frais liés à la convocation et à la tenue de l'assemblée des actionnaires et des conseils d'administration, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat (s'il y en a), les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est considéré comme une entité séparée.

Vis-à-vis des tiers, la Société constituera une seule entité légale, mais par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment particulier seront uniquement applicables aux dettes, engagements et obligations de ce Compartiment. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui, de par leur nature ou comme prévu dans le Prospectus, ne peuvent pas être attribués à un Compartiment spécifique seront imputés aux différents Compartiments proportionnellement à leurs actifs nets respectifs et prorata temporis, si cela est approprié au regard des montants considérés.

III. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le Conseil, au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Conseil, au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

- sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 22. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Le conseil d'administration est autorisé à suspendre la détermination de la valeur des actifs et de la valeur nette d'inventaire par action d'un ou plusieurs Compartiment(s), ainsi que l'émission, le rachat dans les cas suivants:

(i) pendant toute période pendant laquelle une urgence existe et de laquelle résulte une impossibilité de pratiquer les investissements de la société,

(ii) pendant toute période pendant laquelle il est impossible de transférer les avoirs liés à l'acquisition, la disposition ou la réalisation des investissements,

(iii) quand, pour toute autre raison, les prix des investissements détenus par la Société et attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être évalués rapidement et de manière certaine,

(iv) durant toute période où l'une des quelconques principales bourses de valeurs ou autres marchés reconnus sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à un tel Compartiment est cotée ou négociée est fermée pour des raisons autres que les vacances habituelles, ou lorsque les transactions sont suspendues ou restreintes,

(v) durant toute période où la Société est dans l'impossibilité de rapatrier les fonds nécessaires pour effectuer les paiements relatifs aux demandes de rachat d'actions

(vi) suite à la publication d'un avis de convocation à une Assemblée Générale des actionnaires ou d'une décision de liquider la Société.

Le Conseil d'administration doit suspendre l'émission et les rachats d'action s'il survient un événement entraînant la mise en liquidation de la société.

Les investisseurs ayant fait une demande de souscription devront être notifiés de toute suspension dans les 14 jours suivant leur requête et seront immédiatement informés de la fin de cette suspension.

Art. 23. Année fiscale. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euros. Une copie du rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes audité, le rapport du Conseil et la convocation à l'assemblée générale annuelle sera envoyée aux actionnaires nominatifs ou publiée au moins 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 24. Politique de distribution. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du bénéfice annuel. Les dividendes, s'il y en a, seront déclarés en faveur du nombre d'actions en circulation au jour de l'attribution du dividende, telle que cette date est déterminée par le Conseil pour un dividende intérimaire ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour un dividende annuel et seront payés aux détenteurs de ces actions endéans les deux mois d'une telle déclaration.

Le Conseil pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire conformément aux dispositions légales applicables.

La distribution des actifs nets de la Société peut être réalisée sous réserve de l'application de l'article 5 des présentes fixant le capital minimum de la Société.

Art. 25. Dissolution et Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, suivant la Loi de 2004. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions proportionnellement à leur participation. Le liquidateur peut, à la demande de tout actionnaire, faire des distributions en nature pourvu qu'une évaluation indépendante des avoirs à distribuer puisse être obtenue.

Si le capital social devient inférieur au capital minimum, conformément à la Loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 et ses modifications ultérieures, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale délibérant sans condition de quorum, décidera à la majorité simple des actions représentés à l'assemblée.

Art. 26. Modification des statuts. Les statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), à moins qu'il ne soit prévu autrement par les présents statuts.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions souscrites
«SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l.», en abrégé «SIIF S.à r.l.», prénommée	3.100
À la constitution, les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.	

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 30 janvier 2012.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2011.

89738

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ trois mille euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à cinq (5), et sont nommés aux fonctions d'administrateurs, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant au 48 avenue Auguste Dutreux, 78170 La Celle Saint Cloud, France, Executive Director of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg),

- Madame Catherine MOURATOGLOU, demeurant au 64 Boulevard d'Inkermann, 92 200 Neuilly sur Seine, France, Chairman of the Board of Directors of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg),

- Monsieur Paris MOURATOGLOU, demeurant au 64 Boulevard d'Inkermann, 92 200 Neuilly sur Seine, France, Director of Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg),

- Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant au 30, rue Ernest Beres, L-1232 Luxembourg, Investment Analyst, Société Internationale d'Investissement Financier (Luxembourg),

- Monsieur Frédéric BENQUÉ, demeurant au 61, avenue de Rome, 75008 Paris, France, Associate Manager, Rothschild & Cie.

Monsieur Pierre DAGALLIER, prénommé, est nommée Président du Conseil d'Administration.

3. Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est «Audit & Compliance S.à.r.l.», Réviseurs d'entreprises, 65 rue des Romains, L8041 Strassen, Luxembourg. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. FLORENTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10361. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010120714/1054.

(100136965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Wandpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.350.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2010

1. Le mandat des administrateurs

- Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, demeurant à L-9210 Diekirch, rue du Herrenberg,

- Monsieur Jacquot SCHWERTZER, homme d'affaires, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange, et

- Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse

Est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir en 2016 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

2. Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à 2412 Luxembourg, 40 Rangwé, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir en 2016 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice 2015

Signature.

Référence de publication: 2010096704/18.

(100107298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Amas Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2010 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2008, 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118227/795/15.

SR Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 129.804.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 septembre 2010 à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010, affectation des résultats ;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010114925/1017/16.

Loren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.679.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1731 du 4 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89679.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juillet 2010,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juillet 2010, relation: EAC/2010/8636,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2010095611/21.

(100107430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Ditco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui se tiendra le 20 septembre 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118228/795/16.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010118788/1023/16.

Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 50.054.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095560/11.

(100107220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Goldstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095570/10.

(100107320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.764.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.276.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

there appeared

HellermannTyton Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13 January 2006 and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B113.627 represented by Patrick Santer, maître en droit residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 June 2010, being the sole shareholder of and holding all three hundred two thousand (302,000) shares in issue in HellermannTyton Beta S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B113.276, incorporated on 14th December 2005 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 697 on 5 April 2006. The articles were last amended on 16th May 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial number 2389 on 22 December 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B). That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by twenty-three million two hundred fourteen thousand seven hundred fifty Euro (€23,214,750) by the issue of a total of nine hundred twenty-eight thousand five hundred ninety (928,590) additional shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each and a total aggregate subscription price of one hundred Euro (€100) each, subscription to the shares so issued by the sole shareholder, against the contribution in kind made by the sole shareholder of a claim against the Company for a total principal amount of ninety-two million eight hundred fifty-nine thousand Euro (€92,859,000), acknowledgment of a report on the contribution in kind, approval of the valuation of the contribution in kind, allocation of an amount equal to the nominal amount of the new shares to the capital and the balance to the freely available share premium, consequential amendment of article 5 of the articles of association.

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital by twenty-three million two hundred fourteen thousand seven hundred fifty Euro (€23,214,750) to thirty million seven hundred sixty-four thousand seven hundred fifty Euro (€30,764,750) by the issue of nine hundred twenty-eight thousand five hundred ninety (928,590) shares for a total subscription price of ninety-two million eight hundred fifty-nine thousand Euro (€92,859,000). The sole shareholder subscribed to the new shares so issued.

The total subscription price of the shares of ninety-two million eight hundred fifty-nine thousand Euro (€92,859,000) is fully paid by the contribution in kind of a claim of a total aggregate amount of ninety-two million eight hundred fifty-nine thousand Euro (€92,859,000) held by the sole shareholder against the Company.

Evidence of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

The report by the Board of Managers on the contribution in kind is noted and approved. The conclusion of such report (a copy of which shall be registered together with the present deed) reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the contribution in kind with respect to the nine hundred twenty-eight thousand five hundred ninety (928,590) new shares to be issued is to be valued at ninety-two million eight hundred fifty-nine thousand Euro (€92,859,000) Euro which is equal to the subscription price of the new shares to be so issued by the Company".

The sole shareholder resolved to approve the valuation of the contribution in kind. The sole shareholder confirmed the issue of shares and resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the shares issued to the share capital and the remainder to the freely distributable share premium.

It is resolved to amend article 5 of the articles to read as follows:

"The capital of the Company is fixed at thirty million seven hundred sixtyfour thousand seven hundred fifty Euro (€30,764,750) represented by one million two hundred thirty thousand five hundred ninety (1,230,590) shares of twenty-five Euro (€25) each".

There being no further item on the agenda the sole shareholder decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 6,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

HellermannTyton Alpha S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B113.627, représentée par Patrick Santer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 juin 2010, seul associé de et détenant toutes les trois cent deux mille (302,000) parts sociales émises par HellermannTyton Beta S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.276 et constituée le 14 décembre 2005 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 5 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 16 mai 2006 publié au Mémorial numéro 2389 le 22 décembre 2006. La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution est prise est le suivant:

- Augmentation du capital social de la Société de vingt-trois millions deux cent quatorze mille sept cent cinquante Euros (€ 23.214.750) par l'émission d'un montant total de neuf cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix (928.590) parts sociales supplémentaires, portant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune et un prix de souscription total de cent Euros (€ 100) chacune, souscription des parts sociales ainsi émises par l'associé unique, en contrepartie de l'apport en nature fait par l'associé unique pour un montant total de quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-neuf mille Euros (€ 92.859.000), prise en compte d'un rapport sur l'apport en nature, approbation de l'évaluation de l'apport en nature, allocation d'un montant égal au montant nominal des nouvelles parts sociales et le solde à la prime d'émission librement distribuable et modification conséquente de l'article 5 des statuts. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de vingt-trois millions deux cent quatorze mille sept cent cinquante Euros (€ 23.214.750) à trente millions sept cent soixante-quatre mille sept cent cinquante Euros (€ 30.764.750) par l'émission de neuf cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt dix (928.590) parts sociales pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-neuf mille Euros (€ 92.859.000). Sur ce, l'associé unique a souscrit aux parts sociales ainsi émises.

Le prix de souscription total des parts sociales de quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-neuf mille Euros (€ 92.859.000) est totalement payé par l'apport en nature d'une créance d'un montant total de quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-neuf mille Euros (€ 92.859.000) détenue par l'associé unique contre la Société.

Preuve de l'apport en nature a été apporté au notaire soussigné.

L'associé unique a pris connaissance et approuvé le rapport établi par le Conseil de gérance et portant sur l'apport en nature. La conclusion de ce rapport (une copie duquel sera enregistrée ensemble avec les présents statuts) a la teneur suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que l'apport en nature en relation avec les neuf cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix (928.590) parts sociales nouvelles devant être émises est à évaluer à quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-neuf mille Euros (€ 92.859.000), étant égal au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société».

L'associé unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature. L'associé unique a confirmé l'émission de parts sociales et a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des parts sociales émises au capital social et le solde à une réserve librement distribuable.

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trente millions sept cent soixante-quatre mille sept cent cinquante Euros (€ 30.764.750) divisé en un million deux cent trente mille cinq cent quatre-vingt dix (1.230.590) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune».

L'ordre du jour ne comportant plus aucun élément la décision de l'associé unique a été close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de l'Associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même Associé unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. SANTER -H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation:LAC/2010/28327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt juillet de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010096105/132.

(100108105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Actidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 85.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095455/10.

(100107110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

WorkOnce Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.844.

In the year two thousand ten, on the fifth of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

WORKONCE WORLD MOBILE LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at The Mews, 10 Pembroke Place, Dublin 1, Ireland, with registered number 459686,

Represented by Fleur Ouzilou, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

WORKONCE WORLD MOBILE LIMITED (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole member of WorkOnce Mobile Sàrl, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21, rue Fort Elisabeth, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 146.844 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed received by Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on June 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1392 of July 20, 2009, and whose articles of incorporation have been amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 10, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

- 1.- Amendment of the accounting year of the Company;
- 2.- Amendment of the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year;
- 3.- Any other business.

The Sole Unitholder took the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Unitholder resolves to change the term of the accounting year of the Company in order that it shall begin on the 1st of July of each year and ends on the last day of June of the following year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation of the Company and end on the 30th of June 2010.

In consequence the Sole Unitholder resolves to amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year as follows:

“Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of July of each year and shall terminate on the thirty of June, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty of June, of the year two thousand and ten.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le cinq juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

A comparu:

WORKONCE WORLD MOBILE LIMITED, une société constituée selon la loi irlandaise, ayant son siège social à The Mews, 10 Pembroke Place, Dublin 1, Ireland, numéro 459686,

Représentée par Fleur Ouzilou, demeurant professionnellement à L-2132

Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration lui-donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l’associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

Le comparant déclare et demande au notaire d’acter ce qui suit:

WORKONCE WORLD MOBILE LIMITED (ci-après «l’Associé Unique») est l’associé unique de WorkOnce Mobile Sàrl, ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 21 rue Fort Elisabeth, ci après dénommée «la Société», constituée suivant acte reçu le 19 juin 2009 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1392 du 20 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Ordre du jour

- 1.-Modification de l’exercice social de la Société;
- 2.- Modification de l’article 16 des statuts de la Société, afin de refléter la modification du terme de l’exercice social;
- 3.- Divers;

L’Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de changer le terme de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} Juillet de chaque année et se termine le dernier jour de Juin de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et à la fin le 30 Juin 2010.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter la modification du terme de l'exercice social comme suit:

«**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente juin deux mille dix.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre de la présente assemblée générale extraordinaire, ont été estimés à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue par la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: F. OUZILOU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30309. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096296/98.

(100108507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 67.583.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010095458/10.

(100107134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Bael S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.297.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight of June.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marco STERZI, economic counsel, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, here represented by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

by virtue of a proxy given on June 28, 2010, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the a joint stock company BAEL S.A. SPF (société de gestion de patrimoine familial), registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 147.297, established and with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

hereafter named the Company,

has been constituted according to a deed received by Maître Jacques Delvaux on June 2, 2009, deed published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 1561 of August 13th 2009.

- That the share capital of the Company is established at EUR 32.000,00, represented by 16.000 shares with a par value of 2,00 Eur each. The Shares have been paid up in cash to the extent of 25%.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Francesca Docchio, acting as "commissaire to the liquidation";

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in L1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French / Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

ici représenté par Madame Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2010, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée BAEL S.A. SPF, société anonyme (société de gestion de patrimoine familial) de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.297, établie et ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg

ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 2 juin 2009, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1561 du 13 août 2009;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,00 représenté par 16.000 actions d'une valeur nominale de 2,00 Eur chacune. Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces.;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Francesca Docchio, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29886: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098019/98.

(100109622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Architext, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095462/10.

(100107378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

incorporated by a notarial deed of October 6th, 1982 by Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 305 of November 24th, 1982. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on October 2nd 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2133 of October 30th 2009,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 32916.

The meeting was opened at 2 p.m. and was presided by Ms. Diana HOFFMANN, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Anne LAUER, employee, residing in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgment of the capital increase pursuant to an extraordinary general meeting held on June 22nd 2010, confirming the absorption of Skandkom Reinsurance S.A. and Svekom Reinsurance S.A. by the Company.

2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

Sole resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the company's corporate capital and to consequently amend article 5, to read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the company is set at forty eight million four hundred seventy eight thousand and thirty nine point thirty two Swedish Krona (48 478 039,32 SEK) divided into nineteen thousand one hundred and eighty five (19,185) shares, without nominal value, fully paid in.”

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KOMMUN GARANTI RE-INSURANCE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1982, publié au Mémorial C, numéro 305 du 24 novembre 1982,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2133 du 30 octobre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32916.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à L2740 Luxembourg.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat de l'augmentation de capital suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2010 confirmant l'absorption des sociétés Skandkom Reinsurance S.A. et Svekom Reinsurance S.A. par la Société.
2. Modification de l'article 5 des statuts de la société.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société et en conséquence de modifier l'article 5, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante huit millions quatre cent soixante dix huit mille trente neuf virgule trente deux couronnes suédoises (SEK 48 478 039,32) divisé en dix neuf mille cent quatre vingt cinq (19.185) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance s'est levée aussitôt.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; A. LAUER; N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31617. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098216/98.

(100109841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Argulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 142.116.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095463/10.

(100107309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Avenire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010095468/11.

(100107197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2010:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

* Monsieur André BIRGET, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Michel JANIAC, en tant qu'Administrateur

* Monsieur Rémi BERG, en tant qu'Administrateur

* Monsieur Ivan NYSEN, Administrateur

* Monsieur Erwin DESEYN, Administrateur

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, ERNST&YOUNG, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

2. A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur André BIRGET, 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique

- Monsieur Ivan NYSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique

- Monsieur Michel JANIAC, 2 Rue Jos Schroeder, L-6981 Rameldange, Luxembourg

- Monsieur Rémi BERG, 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé:

- ERNST&YOUNG, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 8 Juillet 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2010096737/33.

(100107355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

B.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095469/10.

(100107239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Bauservice Dreiling s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 96.707.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095472/10.

(100107146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

BGI Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 146.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2010095480/12.

(100107344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Jugendstil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 59.016.

Extrait de l'assemblée générale du 14 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 14 juillet 2010, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 14 juillet 2010, de Monsieur Antoine Laniez de son mandat d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mademoiselle Emilie Bensmihen, née le 5 mai 1981 à Schlitigheim (France) et demeurant professionnellement au 3 rue des Bains, BP 848, L-2018 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.
- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Véronique De Meester et de Monsieur Sylvain Elias aux postes d'administrateurs de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010096146/22.

(100107788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Mogens Jorgensen, de M. Lau Kristensen, de M. Kaj Andreasen, de M. Peter Mollerup et de M. Alain Heinz, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010095482/19.

(100107088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.613.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 4 juin 2010

Prolongation des mandats des administrateurs actuellement en fonction:

- Monsieur Bernard Gille,

12 mai 1949 à Paris XVIII^{ème} (F)

67, Boulevard de Courcelles F-75008 PARIS

- Monsieur Jean-Paul CHERRIER,

24 décembre 1962 à Vierzon (F)

51, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

RCS Luxembourg B51203

6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 ITZIG

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction

- Vericom Sa

RCS Luxembourg n° B 51203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

—
Décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 juin 2010

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration actuellement en fonction:

- Monsieur Jean-Paul CHERRIER, administrateur-délégué, président du conseil d'administration

24 décembre 1962 à Vierzon (F)

51, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Le mandat de administrateur-délégué et du président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095536/35.

(100107326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

—
EXTRAIT

En date du 22 Décembre 2009, la société COFRA Holding AG a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Cofra Treasury Services S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010095562/15.

(100107257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59145 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095487/10.

(100107055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

B310 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095488/10.

(100107427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095490/10.

(100107304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CDS Limousines Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 143.796.

Extrait de cession de parts sociales

Il résulte de la cession de parts sociales signée entre parties que:

1) Les associés

- Monsieur CERVEIRA MARTINS Tito, né le 20/05/81 à Arcos (Portugal), employé privé, demeurant à L-8442 STEINFORT, 14 rue des Martyrs, propriétaire de 50 parts sociales de la société CDS LIMOUSINES SARL,

- Monsieur DE JESUS E SILVA Antonio, né le 17/09/74 à Vale de Cambra (Portugal), directeur commercial, demeurant à L-2222 Luxembourg, 448 rue de Neudorf, propriétaire de 50 parts sociales de la société CDS LIMOUSINES SARL,

- Monsieur DA SILVA DO PACO José Carlos, né le 19/01/1970 à Igreja Nova Mafra (Portugal), employé privé, demeurant à L-5360 SCHRASSIG, 28b rue d'Oetrange, propriétaire de 50 parts sociales de la société CDS LIMOUSINES SARL,

Ont cédé ensemble l'intégralité de leurs parts sociales, soit 150 parts sociales à leur associé:

- Monsieur MATIAS CORDEIRO Jorge, né le 24/07/57 à Almagreira/Pombal (Portugal), Gérant de société, demeurant à F-57570 MONDORFF, 4 Chemin d'Altwies, déjà propriétaire de 50 parts sociales de la société CDS LIMOUSINES SARL,

De sorte que ce dernier possède désormais les 200 parts sociales composant l'intégralité du capital social de la société.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010096745/24.

(100107196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095492/10.

(100107313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Classic Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.589.

Par la présente, je vous prie de bien prendre note de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 5 août 2008.

TRIMAR Luxembourg S.A.

Frédéric DEFLORENNE

Liquidateur

Référence de publication: 2010095503/13.

(100107153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Bob Gloesener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7662 Medernach, 10, Halsbach.
R.C.S. Luxembourg B 149.260.

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "BOB GLOESENER S.à r.l." avec siège social à L-9390 Reisdorf, 25, Cité Jean Hientgen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2371 du 4 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.260

L'assemblée est composée de Monsieur Bob GLOESENER, jardinier-paysagiste indépendant, né à Luxembourg le 5 avril 1977, demeurant à L-9456 Hoesdorf, Maison 21

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9390 Reisdorf, 25, Cité Jean Hientgen à L-7662 Medernach, 10, Halsbach et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Medernach".

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gloesener, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2010. Relation: DIE /2010/6803. Reçu soixante-quinze euros. 75.00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 20 juillet 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010099448/30.

(100108785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.052.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juillet 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010095494/14.

(100107020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.382.700,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095498/11.

(100107262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 18.420.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 04 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marcel HETTO, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Andreas WENER, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur André COLBACH, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Dan NICOLAS, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 04 juin 2010:

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen,

et Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs André COLBACH, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen et Dan NICOLAS, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010097022/41.

(100107976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Corporate and Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.003.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010095506/13.

(100107372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Ingénieurs Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 04 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Alain WAGNER, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Carl Taro KLEEFISCH, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2011.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 04 juin 2010:

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Denis CRIDEL, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc

d'Activité, et Olivier WEBERT, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs Alain WAGNER et Carl Taro KLEEFISCH ayant leur adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010097132/41.

(100107949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

DeF CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095510/9.

(100107013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.106.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 67 du 25 janvier 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010095524/13.

(100107348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 16 juillet 2010

En date du 16 juillet 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015:

* CB Richard Ellis Investors S.à r.l.

* Monsieur Marc CHONG KAN

* Monsieur Guy HARLES

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

DYNAMIQUE RESIDENTIEL

Signature

Référence de publication: 2010095525/20.

(100107353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

E.V.L. Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 86.972.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

E.V.L. Distribution S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010095527/12.

(100107031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095529/10.

(100107356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 140.613.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095537/10.

(100107327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Emotion Tours A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.370.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010095539/11.

(100107396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Garage Castermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095563/10.

(100107379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

St André de FERRARI S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg E 893.

—
EXTRAIT

Suite à des modifications du contrat de Société, les modifications du premier alinéa de l'article 4 et la modification de l'article 6 s'avèrent nécessaires:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg."

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1. Monsieur Jacques NIEDERCORN, commerçant, né à Thionville (F) le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, Boulevard Joseph II quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts,	99
2. Monsieur Blandine LUNG-VILMAIN, administrateur de sociétés, née à Moyen-Moutiers (F) le 4 octobre 1953, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, Boulevard Joseph II une part d'intérêts,	1
Total: cent parts d'intérêts	100

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait et avis sincère et conforme

Pour la Société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2010095740/23.

(100107156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.782.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010095597/10.

(100107400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Parkridge CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 370, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.419.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 8 juillet 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 8 juillet 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 8 Juillet 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 Juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 9 juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route d'Arlon, L-2320 Luxembourg avec effet au 9 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095672/20.

(100107365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Par jugement du 15 juillet 2010, "le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement, après avoir entendu le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions;

reçoit l'opposition en la forme;

au fond, la dit justifiée;

dit que le jugement du 11 mars 2010 ayant prononcé la dissolution de la société anonyme "New Lead LB Holding S.A." est rapporté et à tenir compte comme nul et non avenu, ainsi que tous les actes qui ont accompagné et suivi ce jugement et qui en ont été la conséquence;

dit que les fonctions du liquidateur et du juge-commissaire cessent immédiatement;

remet la société anonyme "New Lead LB Holding S.A." au même état qu'avant le prédit jugement du 11 mars 2010;

ordonne la publication par extrait du présent jugement dans le Mémorial;

condamne la société anonyme "New Lead LB Holding S.A." aux frais et dépens des instances de liquidation et d'opposition, y compris les frais et honoraires du liquidateur judiciaire après taxation;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement."

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096313/26.

(100107369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Arens-Scheer Liberté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 7.856.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010096329/13.

(100107113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Arens-Scheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 18, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 6.937.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010096330/13.

(100107112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.
